

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 24 FÉVRIER 2023

**DELIBERATION N°CP2023-
02/4/18
DOSSIER N°5542**

**CONCESSIONS DE LOGEMENTS : CONVENTION
D'OCCUPATION PRECAIRE AU COLLEGE DE SAINT-VAURY
ET DEMANDES DE DEROGATIONS COMPLEMENTAIRES A
L'OBLIGATION DE LOGER DANS LES EPLE**

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Mary-Line GEOFFRE, Laurent DAULNY, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Thierry GAILLARD, Marie-Thérèse VIALLE, Isabelle PENICAUD, Armelle MARTIN, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Eric BODEAU
Laurence CHEVREUX à Valéry MARTIN
Catherine DEFEMME à Thierry GAILLARD
Hélène FAIVRE à Laurent DAULNY
Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE
Jérémy SAUTY à Valérie SIMONET
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX
Marinette JOUANNETAUD à Jean-Jacques LOZACH
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Bertrand LABAR à Delphine CHARTRAIN
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Collèges et de la Jeunesse et des Sports/Service Coordination des Collèges*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Christine BUNLON

**OBJET : CONCESSIONS DE LOGEMENTS : CONVENTION D'OCCUPATION
PRECAIRE AU COLLEGE DE SAINT-VAURY et DEMANDES DE
DEROGATIONS COMPLEMENTAIRES A L'OBLIGATION DE LOGER DANS
LES EPLE**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
Vu l'acte administratif du Conseil d'Administration du Collège de ST VAURY du 27 septembre 2022;
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2023-02/4/18 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CP - Vie collégienne, étudiante et Sports,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention d'occupation précaire de logement avec le collège Louis Durand de SAINT-VAURY, annexée à la présente délibération (annexe I) ;
- d'accepter les demandes dérogatoires complémentaires à l'obligation de loger proposées par Monsieur le Directeur Académique pour l'année 2022/2023, présentées en annexe II et d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer, le cas échéant, tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET